Envoyé en préfecture le 09/03/2021
Reçu en préfecture le 09/03/2021
Affiché le 09/03/2021
ID : 030-213001092-20210301-2021011-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'EUZET (30360) SEANCE DU Lundi 1er mars 2021

N° DE LA DELIBERATION : 2021011

Le Conseil Municipal de la commune d'Euzet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous présidence de Mr Cyril OZIL, Maire.

Présents : Mme Bonot Anne-Marie, Mme Buchon Christine, Mr Croxo Charles, Mme Croxo Stéphanie, Mr Laine Jean-Michel, Mr Ozil Cyril, Mr Ozil Sylvain, Mme Recht Caroline, Mr Sauvayre Jean-Luc

Absents : Mr Bourguet Sébastien (procuration à Mme Recht Caroline), Mr Lafont Eric (procuration à Mr Sauvayre Jean-Luc)

A été nommé secrétaire : Mme Bonot Anne-Marie

NOMBRES DE MEMBRES : 11

Afférents au Conseil Municipal : 11
En exercice : 11
Qui ont pris part à cette délibération : 11

Date de la convocation : 18/02/2021
Date d'affichage : 18/02/2021

Objet de la délibération : CONVENTION 2021 PRISE EN CHARGE ET GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES

Le Conseil Municipal,

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la commune qu'il est nécessaire de signer une convention avec un prestataire pour la prise en charge et la gestion des colonies de chats libres.

Après lecture de la convention émise par la Fondation d'Entreprise Clara le Conseil Municipal de la commune approuve à l'unanimité celle-ci et autorise Mr le Maire à signer le document d'adhésion.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal,

MAIRIE de EUZET-LES-BAINS R.F.

Le Maire, Cyril OZIL		Mr Sébastien BOURGUET Conseiller Municipal	
La Première Adjointe, Stéphanie CROXO		Mme Caroline RECHT Conseillère Municipale	
Le Deuxième Adjoint, Mr Jean-Luc SAUVAYRE		Mr Eric LAFONT Conseiller Municipal	
Mr Jean-Michel LAINE Conseiller Municipal		Mr Sylvain OZIL Conseiller Municipal	
Mme Anne-Marie BONOT Conseillère Municipale		Mr Charles CROXO Conseiller Municipal	
Mme Christine BUCHON Conseillère Municipale			

Annexe : Convention 2021